

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécycy  
Séance du 22 septembre 2023**

L'an 2023 et le 22 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (arrivée 19h30), CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien (arrivée 19h15), MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée : Mme CAMUZAT Aurélie

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Date d'affichage : 19 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Magalie CACHO

### **Sommaire**

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 5 juin 2023
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
  - Saisonniers au service Technique
  - Arrêt maladie de Frida RENE
  - Projets de travaux au Foyer Rural
  - Projet Cantine
  - Point sur les travaux de voirie
  - Vente du Terrain à Sunny Berry
  - Approbation du PLUi
  - Non reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle sécheresse
  - Marché déplacé au vendredi

Rachat du fonds de commerce des Comptoirs de Brécy  
Porte ouvertes chez Cocoripop

d. Délibérations

1. Demande de subvention DETR
2. Demande de subvention Conseil Départemental
3. Fonds de solidarité pour le Logement
4. Décision Modificative Budgétaire
5. Coupes ONF 2014
6. Renouvellement adhésion à la certification PEFC
7. Création de nouveaux postes suite aux avancements de grade
8. Choix de l'architecte pour le projet cantine / garderie

e. Questions diverses

Proposition pour les congés exceptionnels des agents  
CCAS : Colis de Noël, organisation, repas des aînés  
Contact presse Berry Républicain

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Magalie CACHO est désignée secrétaire de séance.

**b. Approbation du compte-rendu du conseil du 5 juin 2023**

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**c. Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal**

- Saisonniers au service Technique

Deux jeunes brécyliens ont été recrutés cet été au service technique : Théo RAIMBAULT en juillet et Jules POULIN en août. Ils ont travaillé tous les matins.

- Arrêt maladie de Frida RENE

Frida RENE a été remplacée durant son arrêt par deux personnes de l'ASER. Elle va reprendre son poste, à temps plein.

- Projets de travaux au Foyer Rural

Les travaux de maçonnerie pour implanter la nouvelle porte sont reportés en raison d'un retard de livraison de la porte.

Un diagnostic énergétique par un bureau d'études a été validé, un conseiller municipal a fait une visite sur site avec le bureau d'études le 15 septembre.

- Projet Cantine

Un marché en procédure adaptée a été passé cet été pour une maîtrise d'œuvre en conseil architecte, les réponses ont été reçues fin juillet.

- Point sur les travaux de voirie

Les devis de la société AXIROUTE ont été validés pour les travaux suivants :

- réfection de la route de Guilly aux Collins, PATA : les travaux ont été réalisés
- route de la Fauconnière, enduit bicouche : les travaux ont été réalisés
- Francheville ancienne école, coulis bitumineux bicouche : les travaux sont en cours
- PATA : travaux réalisés

Deux puisards ont également été réalisés par Brécyc Aménagement, à Guilly et à Francheville.

Une demande de devis a été faite auprès de trois entreprises pour créer une route pour les futures maisons sur la route de Rians.

La SAUR a réalisé des travaux sur les canalisations d'eau Rue Saint Firmin. Les tranchées seront rebouchées et la route refaite semaines 38 et 39.

Les tranchées ont été rebouchées et la route a été refaite Chemin de la Garenne et Chemin d'Aigrefeuille.

Le département avait indiqué dans ses chantiers prioritaires de son programme pluriannuel la réfection de la RD 12 et la RD 52. En attendant ces travaux, le département avait informé la commune qu'il allait reboucher les trous sur ces deux voies en août. La canicule a reporté les travaux en septembre, mais la machine et la machine de remplacement sont tombées en panne. Les travaux ne pourront avoir lieu avant 2024.

Les passages pour piétons vont être réalisés par les agents municipaux.

La signalétique de la RD 12 va être entièrement refaite à neuf dans quelques semaines.

#### - Vente du Terrain à Sunny Berry

La commune a vendu le terrain situé à la ZA de la Sapinière à Sunny Berry.

#### - Approbation du PLUi

Le PLUi a été approuvé en conseil communautaire le 27 juillet. Il est désormais applicable.

#### - Non reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle sécheresse

La commune, à la demande deux habitants, avait déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse.

La commune de Brécyc n'a pas été reconnue comme telle par les experts.

#### - Marché déplacé au vendredi

Le marché a désormais lieu le vendredi, à partir de 16h30. Le boucher est présent, et la municipalité va recontacter le fromager et le primeur pour savoir si ils viendront également le vendredi soir.

Un affuteur sera présent une fois par mois.

#### - Rachat du fonds de commerce des Comptoirs de Brécyc

Il était prévu lors de l'ouverture des Comptoirs de Brécyc que les gérants pourraient racheter le fonds de commerce si cela fonctionnait, au bout de trois ans. La gérante souhaite racheter le fond dès que possible, un rendez-vous est en cours de programmation.

#### - Porte ouvertes chez Cocoripop

La fabrique Cocoripop a ouvert depuis quelques mois, dans la ZA La Sapinière, et la boutique sera inaugurée le vendredi 6 octobre.

## **d. Délibérations**

### 1. Demande de subvention DETR

Référence : 2023\_021

Objet : Demande de subvention à la DETR

La DETR peut financer des travaux d'aménagement des communes et des travaux de voirie. Une demande de subvention a été faite pour les travaux de voirie validés (réalisés par Axiroute) et pour la création de la nouvelle route pour les futures maisons Route de Rians.

Une note de présentation a été rédigée, ainsi qu'un tableau de financement (joint à cette délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte l'opération de réfection des voiries et la création d'une nouvelle route sur la commune
- valide le budget total de l'opération : 19 692.39€ HT pour les réfections de voirie et 31 746.18€ HT pour la nouvelle route
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2023
- valide la demande de subvention auprès de la DETR

## 2. Demande de subvention DETR

Référence : 2023\_022

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Conseil départemental du Cher peut soutenir les communes dans des projets de création de nouvelles voiries.

La commune a pour projet de construire une nouvelle route, desservant de futures habitations en cours de construction.

Elle souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher pour l'aider à financer ce projet.

Une note de présentation a été rédigée (jointe à cette délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte l'opération de création d'une nouvelle route sur la commune
- valide le budget total de l'opération : 31 746.18€ HT
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2023
- valide la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher

## 3. Fonds de solidarité pour le Logement

Référence : 2023\_023

Objet : Fonds de solidarité pour le Logement

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la Direction Départementale de l'Habitat, Insertion et Emploi concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau en direction des personnes défavorisées.

Une convention a été signée en 2021, pour trois années, mais il est nécessaire de déterminer chaque année le montant alloué au FSL.

La commune avait versé 350€ en 2019 et 400€ en 2021 et 2021. En 2022, il n'y a pas eu de versement, par erreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en 2023 pour un montant de 400 euro et de verser également 400 euro pour l'année 2022 qui avait été omise

## 4. Décision Modificative Budgétaire

Référence : 2023\_024

**Objet** : Décision Modificative Budgétaire

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser une modification budgétaire.

La participation de la commune aux travaux et à la maintenance de l'éclairage public a fait l'objet de deux demandes de paiement du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 18), pour des travaux réalisés en 2021 et 2022, mais la ligne budgétaire prévue n'est pas suffisante, car des travaux ont déjà été réglés depuis le début de l'année 2023.

Il est donc nécessaire de faire une modification budgétaire pour pouvoir régler les factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

Sens	Section	Chapitre – Article	Montant proposé
D	Investissement	2313 - Constructions	- 8 000€
D	Investissement	2041582 – Bâtiments et installations	+ 8 000€

**5. Coupes de l'ONF**

**Référence** : 2023\_025

**Objet** : Coupes de l'ONF

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr David BERTAUD de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FR / 7	EMC	40	2.62	OUI				X
GU / 22	RCV	60	2.5	OUI				X
VI / 12	EMC	20	1.35	OUI				X

*EMC : Emprise de cloisonnement (allées ouvertes par les affouagistes) ; RCV : Relevé de couvert (coupe des brins de taillis en dessous des chênes pour mettre en lumière le sol et favoriser l'apparition des semis)*

**6. Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC**

**Référence** : 2023\_026

**Objet** : Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC

La commune est engagée dans la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour les forêts communales depuis 2018. L'engagement initial de 5 ans arrive à échéance en octobre 2023. Il est nécessaire de renouveler l'adhésion pour la prochaine période 2023-2028. Le coût est de 160€, pour 5 ans.

La certification PEFC apporte aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de renouveler son engagement pour l'ensemble des forêts de la commune de Brécy, au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pendant 5 ans
- de s'engager à respecter les règles de gestion durable en vigueur durant la période d'adhésion et d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, ces règles pourront être modifiées
- d'accepter et de faciliter la mission de l'organisme certificateur amené à effectuer des contrôles de conformité dans les forêts objets de l'adhésion, et de les autoriser à cet effet à les visiter et, à titre strictement confidentiel, à consulter les documents de gestion attachés à celles-ci
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par l'organisme en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC
- en cas de modification des surfaces forestières de la commune, d'informer l'organisme dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires
- de désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires au renouvellement d'adhésion

Un audit PEFC est prévu le mercredi 11 octobre après-midi, en présence de l'ONF.

#### 7. Création de nouveaux postes suite aux avancements de grade

Référence : 2023\_027

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Suite à la fixation des taux d'avancement par le Conseil Municipal, puis à l'avis positif du Comité Social Technique du CDG, trois dossiers d'agents ont été envoyés en vue d'un avancement de grade. Les trois agents sont éligibles. La date d'avancement est prévue le 01 octobre.

Il est nécessaire de créer les nouveaux emplois correspondant à ces progressions.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe à 31.5h/35ème à compter du 01 octobre 2023
- la création de deux emplois d'Adjoints Techniques Principaux de 2nde classe, à 11h/35ème à compter du 01 octobre 2023

- la création de deux emplois d'Adjointes d'Animation Principaux de 2nde classe, l'un à 17h/35ème et l'autre à 22h/35ème à compter du 01 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- décide d'adopter la proposition du Maire
- inscrit au budget les crédits correspondants

#### 8. Choix de l'architecte pour le projet cantine / garderie

Référence : 2023\_028

La Municipalité souhaite construire un nouveau bâtiment de cantine et réaménager les espaces à l'école maternelle : garderie, salle de sieste, vestiaires.

Afin de choisir un architecte maître d'œuvre de ce projet, un marché en procédure adaptée a été lancé durant l'été 2023. Trois cabinets d'architecte ont répondu, dont l'un par la négative. Il était demandé une note de motivation, des références (Book) et une estimation budgétaire.

Il est présenté au Conseil Municipal une analyse des offres reçues.

Architecte	Prix : 50 points		Technique : 50 points	Note totale / 100	Classement
	€ HT	Note	Note		
Carré d'Arch	96 750€	50	50	100	1
Atelier 1+1	108 000€	45	50	95	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- valide le choix du cabinet d'architecte « Carré d'Arch » pour la maîtrise d'œuvre du projet « Construction d'une cantine et réaménagement de la garderie, des vestiaires et de la salle de sieste à l'école maternelle »

#### **e. Questions diverses**

- Autorisations Spéciales d'absence des agents

Il est présenté au Conseil Municipal une proposition de nombre de jours d'absences pour congés exceptionnels pour les agents de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition, qui doit être validée par le Comité Social Technique du CDG 18 avant qu'une délibération soit prise.

- CCAS

Une commission action sociale va être organisée pour déterminer ce qui sera fait pour la fin de l'année : composition du colis de Noël pour les aînés, organisation d'un repas pour les adhérents du « club des aînés »...

- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Un conseil a assisté à la réunion organisée par la DDT sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il faut définir pour chaque commune des zones prioritaires.

- Assemblées Générales

Le Maire fait un retour de l'Assemblée Générale du Foyer Rural et de l'Assemblée Générale de l'association de chasse.

- Participation citoyenne

Le protocole a été signé, en présence de la sous-préfète et des gendarmes. Une réunion des référents est prévue début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Brécy le

Le Maire,

Christian FERRAND

La Secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, written in a cursive style.